



Retard débloqué assurance vie

Par **badamatt**, le **16/07/2009** à **13:23**

Bonjour, rnsuite au décès de ma grand mère, je suis bénéficiaire de son assurance vie. rnetant héritier non direct, j'ai donc envoyé le formulaire rempli par le notaire à l'administration fiscale qui m'a envoyé un rib et la somme du montant à payer. rnrnJ'ai ensuite envoyé ce document à l'organisme d'assurance vie qui la receptionné le 26 mai 2009. Jusqu'ici tout va bien! rnrnLe 19/06, le notaire m'apprend que la banque a fait une erreur de frappe sur la somme et que le montant à payer au impôts avait donc changé. J'ai donc refait la même démarche que précédemment avec le nouveau montant. rnrnL'assureur a reçu le 06/07/2009 le nouveau papier des impôts et me dit que l'argent ne pourra être débloqué que le 08/08/2009. rnrnCela fait 3 mois après reception du premier dossier!! rnrnPuis je demander des indemnités pour ce retard?)Lorsque l'on fait une erreur, il me semble que l'on essaie de la réparer au plus vite! ou est ce une technique courante pour travailler avec l'argent des gens. rnrnmerci de votre attention